

# Règlement général pour les cours collectifs

(mis à jour le 2 septembre 2018)

Le présent règlement général concerne les cours collectifs dénommées « Relaxation & Qi Gong » et « Qi Gong des yeux » dispensés par Sandra Schmieder, désignée ci-après comme la prestataire et immatriculée sous le numéro SIRET 808 849 871 00013. Il a pour objet de définir les modalités d'inscription, de règlement et de fonctionnement des cours collectifs.

Toute participation à un cours et tout achat d'un forfait annuel implique l'acceptation du présent règlement général sans restriction ni réserve. La prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement général. Les modifications sont applicables sans délai et réputées acceptées par le client. Le règlement général à jour est tenu à disposition sur le site internet de la prestataire et il incombe aux clients de s'en informer régulièrement.

## 1. Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à tous, adultes et adolescents à partir de 12 ans. Pour être admis en cours une **inscription préalable** est nécessaire. Deux possibilités existent :

\* participation avec engagement à l'année : pour s'inscrire à un ou plusieurs cours hebdomadaires, il faut remettre à la prestataire un dossier complet comportant :

- la fiche d'inscription téléchargeable sur [www.sandra-schmieder.com](http://www.sandra-schmieder.com), repliée et signée
- le règlement en espèces ou en chèque(s)
- un certificat médical (optionnel), dont un modèle est téléchargeable sur le site

Le nombre de places sur chaque créneau de cours est limité en fonction des capacités des salles et les inscriptions se font dans l'ordre d'arrivée des dossiers complets. Il est possible de régler par chèque en une ou trois fois. Le premier chèque sera encaissé lors de l'inscription puis les deux autres chèques seront encaissés début janvier 2019 et début avril 2019. Le montant du forfait annuel sera reparti comme suit :

- pour 1 cours par semaine : 100€ / 90€ / 90€
- pour 2 cours par semaine : 150€ / 150€ / 150€
- pour 3 cours par semaine : 220€ / 200€ / 200€

\* participation sans engagement : on peut participer aux cours pendant la période couverte par le forfait en réglant à chaque fois le cours à l'unité au tarif « cours en période de forfait ». Avant le cours, il faut s'inscrire auprès de la prestataire qui confirmera l'inscription au cours en fonction du nombre de places disponibles. Les places sont attribuées en priorité aux participants s'engageant à l'année.

### Cours d'essai :

Pour les nouveaux clients, il existe la possibilité de faire un cours d'essai. Si à l'issue de ce cours le client décide de s'engager à l'année, alors le tarif du cours est inclus dans le forfait. Si le client ne souhaite pas s'engager à l'issue du cours il réglera le cours au tarif « cours d'essai ». A certains moments de l'année, des cours d'essai gratuits peuvent être proposés.

Cours hors forfait:

Il s'agit des cours proposés à tous pendant les vacances scolaires, et des cours avant et après la période couverte par le forfait annuel. Il s'agit aussi des éventuels cours supplémentaires qu'un client engagé à l'année souhaite prendre en plus des cours compris dans son forfait.

**2. Tarifs**

Le forfait annuel donne accès à un cours hebdomadaire sur **un créneau de cours fixe** au choix du client et en fonction des places disponibles. Le forfait annuel de la saison 2018/2019 couvre la période du 19 septembre 2018 au 30 juin 2019, hors vacances scolaires et jours fériés.

Si le client manque un cours celui-ci est perdu et ne donne en aucun cas lieu à un remboursement ou à une déduction. A titre exceptionnel, le client peut demander à rattraper un cours manqué sur un autre créneau horaire dans la semaine. La prestataire fera au mieux pour accorder le rattrapage en fonction des places disponibles.

La prestataire se réserve le droit d'annuler un cours si nécessaire, et proposera alors une date de rattrapage généralement au même créneau horaire et en dehors de la période couverte par le forfait annuel.

**Tarifs avec engagement dans un forfait annuel**

1 cours hebdomadaire	280€
1 cours hebdomadaire supplémentaire	170€

soit 450€ pour 2 cours par semaine, 620€ pour trois cours par semaine, etc...

Le forfait annuel n'est pas remboursable, mais transférable à une autre personne.

**Tarifs sans engagement**

1 cours en période de forfait annuel	15€
1 cours hors période de forfait annuel ou cours supplémentaire	10€
Cours d'essai	10€

Cas particulier du cours du mardi 12h15 à Atouts Form' (Opio) : à titre exceptionnel, la prestataire propose une carte de 10 cours au tarif de 130€ valable pendant la saison 2018/2019 sur ce créneau de cours uniquement.

**3. Fonctionnement et responsabilités**

Pour le bon déroulement des cours, il est demandé aux participants d'arriver quelques minutes avant le début du cours. Les portables doivent être mis en silencieux, pas en mode vibreur. Une tenue correcte est exigée, de préférence une tenue souple et confortable. Il est demandé aux participants de respecter les locaux et équipements. La prestataire décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

Le certificat médical n'est pas une obligation. Néanmoins, pour des raisons de sécurité, il est recommandé de fournir un certificat médical de moins de 3 mois attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Qi Gong. En absence de certificat médical, la prestataire se dégage de toute responsabilité. En outre, il est conseillé de signaler à la prestataire s'il existe des problèmes de santé, un accident récent ou une grossesse pour qu'elle puisse vous indiquer d'éventuelles adaptations lors des cours.